

# **DELIBERATION N° 111/2023/CACL**

DE LA SEANCE PLENIERE DU VENDREDI 07 JUILLET 2023 A 09H00 AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

## APPROBATION DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT LOCAL FEDER/FEAMPA DE LA CACL

Nombre de Conseillers en exercice : 49 Nombre de Procuration : 7 Nombre de Conseillers Présents : 28 Date de convocation : 28 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi sept juillet à neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**: ADELSON Gilles – BAFAU Serge – BELIZAIRE Julner – BERTONI Dominique – BRIQUET Pascal – CALUMEY Louis-Mike – CASTOR Daniel – CHAMBRIER Jean-Philippe – CHINON Claire - CIPPE Albanie – CLERVAUX Xavier – CLIFFORD Liser – DUBOUILLE Michel – ELIBOX Thierry – FELIX Serge – GOVINDIN Nestor – LEONCE Chester – LOE-MIE Roland – MILZINK-CINCINAT Yolande – PAUL Hélène – PLENET Claude – PREVOT-BOULARD Stéphanie - ROBINSON Anne-Michèle— SILEBER Rolande – SMOCK Serge – TROCHIMARA Sandra – VICTOR Patricia – Corinne SIGER

**PROCURATIONS**: Sandrine JACQUES-GAIL donne procuration à Daniel CASTOR – Ruth BIDIOU-CEPRIKA a donné procuration à Xavier CLERVAUX – Phong LY a donné procuration à Serge SMOCK – Magali ROBO-CASSILDE a donné procuration à Roland LOE-MIE - Kenny CHEN TUNG a donné procuration à Thierry ELIBOX - Hélène SERVIUS a donné procuration à Stéphanie PREVOT BOULARD – Farah GRISET-KHAN a donné procuration à Sandra TROCHIMARA -

**ETAIENT ABSENTS**: AZER Monique – DAOUDI Yahya – DELAR Seedna – DIMANCHE Corine – EPAILLY Eugène – GASPARD Teed – JEAN Elainne – LECANTE Patrick – MANCEE Mickaël – NAISSO Tineffa – PHINERA-HORTH Marie-Laure – RINO Axel – TORVIC Eliodore-

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sandra TROCHIMARA

35 POUR	ADELSON Gilles – BAFAU Serge – BELIZAIRE Julner – BERTONI Dominique – BRIQUET Pascal – CALUMEY Louis-Mike – CASTOR Daniel CHAMBRIER Jean-Philippe – CHINON Claire - CIPPE Albanie – CLERVAUX Xavier – CLIFFORD Liser – DUBOUILLE Michel – ELIBOX Thierry – FELIX Serge – GOVINDIN Nestor – LEONCE Chester – LOE-MIE Roland – MILZINK-CINCINAT Yolande – PAUL Hélène – PLENET Claude – PREVOT-BOULARD Stéphanie - ROBINSON Anne-Michèle– SILEBER Rolande – SMOCK Serge – TROCHIMARA Sandra – VICTOR Patricia – SIGER Corinne -  PROCURATIONS: Sandrine JACQUES-GAIL donne procuration à Daniel CASTOR – Ruth BIDIOU-CEPRIKA a donné procuration à Xavier CLERVAUX – Phong LY a donné procuration à Serge SMOCK – Magali ROBO-CASSILDE a donné procuration à Roland LOE-MIE - Kenny CHEN TUNG a donné procuration à Thierry ELIBOX - Hélène SERVIUS a donné procuration à Stéphanie PREVOT BOULARD – Farah GRISET-KHAN a donné procuration à Sandra TROCHIMARA -
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

Le Conseil Communautaire,

Vu l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

**Vu** la délibération n°15/2014/CACL en date du 26 février 2014 portant sur « l'adoption du schéma intercommunal pour le développement économique de l'Agglomération et définition de l'intérêt communautaire en matière de développement économique » ;

 ${
m Vu}$  la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL :

**Vu** la délibération N° 120/2021/CACL du 24 septembre 2021 portant approbation du plan de financement de l'étude pour l'élaboration de la stratégie de développement local de la CACL ;

**Vu** la délibération N° 17/2023/CACL du 08 février 2023 portant approbation du plan de financement pour l'élaboration de la stratégie de développement local LEADER de la CACL ;

**Vu** l'avis de la Commission mixte développement économique / attractivité des territoires ruraux réunie le 21 juin 2023 ;

Vu l'avis de la réunion de Bureau en date du 05 juillet 2023 ;

**Vu** le Rapport N° 111/2023/CACL relatif à l'approbation de la stratégie de développement local FEDER/FEAMPA de la CACL :

**Considérant** que la Collectivité Territoriale de la Guyane, dans sa volonté de déployer les fonds européens au plus près des territoires, des citoyens et des entreprises, prévoit une meilleure association des acteurs infrarégionaux à travers la structuration de stratégies de développement local mené par les acteurs locaux (DLAL), en mutualisant les Fonds FEDER, FEADER et FEAMPA :

**Considérant** que, pour la génération 2023-2027, il est prévu d'élargir les domaines d'intervention des démarches locales mises en œuvre par les acteurs locaux en leur permettant de mobiliser aussi bien du FEDER, FEADER que FEAMPA au travers d'un DLAL;

**Considérant** que la CACL a élaboré un projet de territoire multifonds sous forme d'une stratégie de développement local pour la prochaine programmation européenne ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

# **DECIDE**

## **ARTICLE 1ER**

De prendre acte du Rapport N° 111/2023/CACL relatif à l'approbation de la stratégie de développement local FEDER/FEAMPA de la CACL.

## **ARTICLE 2**

D'approuver la stratégie de développement local FEDER/FEAMPA de la CACL jointe en annexe.

# **ARTICLE 3**

D'autoriser le Président à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la démarche de cette opération, et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

<u>Mention des voies et délais de recours</u> : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique, Le vendredi 07 juillet 2023

## POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK